

PALANTIR AIP NOW TERMS OF SERVICE

EN SÉLECTIONNANT "I ACCEPT" (OU L'ÉQUIVALENT) LORSQU'UNE TELLE OPTION EST DISPONIBLE, OU EN INSTALLANT, EXÉCUTANT, TÉLÉCHARGEANT, ACCÉDANT OU UTILISANT DE TOUTE AUTRE MANIÈRE TOUTE PARTIE DE LA PLATEFORME PALANTIR (TELLE QUE DÉFINIE CI-DESSOUS), VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS ("VOUS" OU "VOTRE" OU "UTILISATEUR AUTORISÉ") AVEZ LU LE PRÉSENT ACCORD (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS), QUE VOUS COMPRENEZ LES TERMES DE L'ACCORD, ET QUE VOUS ET (LE CAS ÉCHÉANT) L'ENTITÉ QUE VOUS REPRÉSENTEZ CONSENTEZ INCONDITIONNELLEMENT À ÊTRE LIÉS PAR ET DEVEZ PARTIE À CET ACCORD, QUI, POUR ÉVITER TOUT DOUTE, CONTIENT LA SECTION 13 CONCERNANT L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET CONTRAIGNANT DES LITIGES, LA SECTION 4 CONCERNANT L'UTILISATION ACCEPTABLE, ET LA SECTION 9.2 CONCERNANT LES INDEMNITÉS DU CLIENT. SI VOUS CONCLUEZ LE PRÉSENT ACCORD AU NOM D'UNE ENTITÉ, TELLE QUE LA SOCIÉTÉ, L'ORGANISATION OU L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR LEQUEL VOUS TRAVAILLEZ, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD AU NOM DE L'ENTITÉ EN TANT QUE REPRÉSENTANT LÉGAL AUTORISÉ. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS INCONDITIONNELLEMENT TOUS LES TERMES DE CET ACCORD, NE SÉLECTIONNEZ PAS "J'ACCEPTÉ" LORSQUE CETTE OPTION EST DISPONIBLE ET N'INSTALLEZ PAS, N'EXÉCUTEZ PAS, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'ACCÉDEZ PAS OU N'UTILISEZ PAS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT TOUTE PARTIE DE LA PLATEFORME PALANTIR.

L'ACCEPTATION DE PALANTIR EST EXPRESSÉMENT CONDITIONNÉE PAR VOTRE CONSENTEMENT À TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DE CET ACCORD, À L'EXCLUSION DE TOUS LES AUTRES TERMES ; SI CES TERMES SONT CONSIDÉRÉS COMME UNE OFFRE, L'ACCEPTATION EST EXPRESSÉMENT LIMITÉE À CES TERMES.

PALANTIR AIP NOW N'EST ACTUELLEMENT DISPONIBLE QUE POUR LES CLIENTS ET LES UTILISATEURS SITUÉS AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN RÉPUBLIQUE D'INDE, EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, PAYS-BAS, EN ESPAGNE, EN AUTRICHE, EN SUISSE, EN FRANCE OU AU ROYAUME-UNI. EN CONSÉQUENCE, VOUS DEVEZ PRÉSENTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (SUR LE FORMULAIRE DE COMMANDE, TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) DÉLIVRÉE PAR LES ÉTATS-UNIS (OU LEUR ÉTAT), LE CANADA, LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE, LES PAYS-BAS, L'ESPAGNE, L'AUTRICHE, LA SUISSE, LA FRANCE OU LE ROYAUME-UNI POUR BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS AU , PALMARÈSOU LE ROYAUME-UNI POUR RECEVOIR L'ACCÈS À PALANTIR AIP NOW, ET VOUS NE POUVEZ PAS ACCÉDER À PALANTIR AIP NOW NI L'UTILISER SI VOUS ÊTES SITUÉ EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS, DU CANADA, DE LA RÉPUBLIQUE D'INDE, DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, DES PAYS-BAS, DE L'ESPAGNE, DE L'AUTRICHE, DE LA SUISSE, DE LA FRANCE OU DU ROYAUME-UNI.

Le présent Contrat est conclu entre le Client (tel que défini ci-dessous) et Palantir (chacun étant une "**Partie**" et collectivement les "**Parties**") et prend effet à la date à laquelle Vous sélectionnez "J'ACCEPTÉ" (ou équivalent) sur le Formulaire de Soumission de Commande lorsque cette option est mise à disposition par Palantir (la "**Date d'Entrée en Vigueur**").

1. Certaines définitions.

1.1 On entend par "**société affiliée**" une entité qui, directement ou indirectement, possède ou contrôle une partie à la date d'entrée en vigueur et tant que cette entité reste directement ou indirectement détenue ou contrôlée par la partie, ou est détenue ou contrôlée par elle. Au sens des présentes, on entend par "**contrôle**" le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, la gestion ou les affaires d'une entité et par "**propriété**" la propriété effective de plus de cinquante pour cent des titres de participation avec droit de vote ou d'autres intérêts avec droit de vote équivalents d'une entité.

1.2 Le terme "**Contrat**" désigne, collectivement, les présentes Conditions de service de Palantir AIP Now et toutes les pièces jointes, addenda, conditions, avis, règles de fonctionnement, politiques (y compris la Politique de confidentialité de Palantir), pièces, annexes ou documents incorporés par référence ou hyperliens dans les présentes (tels qu'ils peuvent être mis à jour de temps à autre conformément à l'article 13 des présentes) ou que nous pouvons publier de temps à autre sur le site Web ou les comptes du client et tous les documents de commande conclus entre Palantir et le client qui font référence au présent contrat, y compris le formulaire de soumission de commande.

1.3 "**Client**" : le client identifié sur le formulaire de soumission de commande qui est partie au présent contrat et au nom duquel vous

acceptez les conditions du présent contrat en tant que représentant légal.

1.4 On entend par "**Données Client**" toutes les données (y compris les versions agrégées ou transformées de celles-ci et les résultats analytiques), les modèles, les algorithmes, les analyses, le code de transformation ou tout autre contenu fourni par, directement ou indirectement par un tiers, ou créé par le Client ou les Utilisateurs utilisant le Service ou le Site web, pour intégration, utilisation ou autre traitement dans ou par le biais du Service. Les données du client excluent les données d'utilisation.

1.5 "**Logiciel de connexion des données**" désigne le logiciel de Palantir fourni pour être installé localement par le client afin de connecter les données du client au service.

1.6 "**Documentation**" signifie toute documentation technique pour le Service mise à disposition en relation avec le Service, y compris la documentation technique relative au Service disponible sur <https://www.palantir.com/docs/>, mise à jour de temps en temps à la seule discrétion de Palantir.

1.7 "**Droits de propriété intellectuelle**" : tous les droits, titres et intérêts relatifs aux secrets commerciaux, brevets, droits d'auteur, marques de service, marques déposées, savoir-faire, noms commerciaux, droits sur l'habillage commercial et l'emballage, droits moraux, droits à la vie privée, droits de publicité et tout autre droit similaire, y compris les demandes, continuations ou enregistrements relatifs à ce qui précède, en vertu des lois ou des règlements de toute autorité gouvernementale, réglementaire ou judiciaire.

1.8 "**Formulaire de soumission de commande**" désigne le formulaire en ligne (ou le document incorporant expressément le présent contrat par référence) rempli et/ou signé par vous pour inclure les informations du client et spécifier le service et/ou les services professionnels (le cas échéant) à fournir en vertu des présentes et qui est soumis par vous à Palantir pour le compte du client.

1.9 "**Palantir**", sauf indication contraire expresse dans un formulaire de soumission de commande, signifie (a) Palantir Technologies Inc. si le lieu d'utilisation principal du client est les Etats-Unis, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Autriche, la Suisse, la France ou la République de l'Inde ; ou (b) Palantir Technologies UK, Ltd. si le lieu d'utilisation principal du client est le Royaume-Uni. Nonobstant ce qui précède, (x) si le siège social (c'est-à-dire l'établissement principal) de l'entité mère ultime du client est situé en République de Corée, "Palantir" désigne Palantir Korea LLC. Si ni (a), ni (b), ni (x) ne s'applique, alors "Palantir" signifie Palantir Technologies Inc.

1.10 "**Plate-forme Palantir**" désigne le service, la documentation, le logiciel de connexion des données, les échantillons, le site Web, les modèles et les interfaces de programmation d'application (API), fournis ou mis à la disposition du client en tant que service dans le cadre du présent accord, ainsi que toutes les améliorations, modifications, travaux dérivés, correctifs, mises à niveau et mises à jour qui s'y rapportent.

1.11 "**Politique de confidentialité de Palantir**" : toute politique spécifique à la confidentialité disponible sur le site web et/ou accessible par le biais du formulaire de soumission de commande.

1.12 Le "**matériel d'échantillonnage**" désigne toute technologie et tout matériel fourni ou mis à disposition par Palantir au client pour être utilisé avec le service, y compris le code d'échantillonnage, les bibliothèques logicielles, les outils de ligne de commande, le code d'intégration des données, les modèles et les fichiers de configuration.

1.13 "**Service**" désigne l'accès au logiciel en tant que service à Palantir AIP Now (ou à la (aux) plateforme(s) spécifiée(s) dans un formulaire de soumission de commande).

1.14 On entend par "**taxes**" toute taxe applicable sur les ventes, l'utilisation, les transactions, la valeur ajoutée, les biens et services, la taxe de vente harmonisée, les retenues à la source, les droits d'accise ou autres taxes similaires, ainsi que tous les frais ou charges étrangers, provinciaux, fédéraux, étatiques ou locaux (y compris, mais sans s'y limiter, les frais environnementaux ou autres frais similaires), les droits, les coûts de conformité aux contrôles et réglementations en matière d'exportation et d'importation, et autres évaluations gouvernementales, y compris les pénalités et les intérêts y afférents, imposés sur, concernant ou associés de toute autre manière à toute transaction dans le cadre des présentes.

1.15 "**Contenu Tiers**" désigne toutes les données, services ou applications tiers qui interagissent avec le Service et dont Palantir peut, à la seule discrétion du Client, faciliter l'utilisation en relation avec le Service et sous réserve d'un accord indépendant entre le Client et ce tiers.

1.16 "**Services Tiers**" désigne les services tiers que Palantir peut utiliser dans le cadre de la fourniture du Service, comme indiqué dans la Documentation (ou comme convenu par ailleurs par les Parties).

1.17 "**Site web**" signifie WWW.PALANTIR.COM ou tout autre domaine appartenant à Palantir, y compris tout sous-domaine de ce qui précède, et tous les logiciels, applications, produits, contenus et services fournis par Palantir sur ou par l'intermédiaire du site web.

2. Prestation de service.

2.1 Accès au Service. Palantir mettra le Service à la disposition du Client, sous réserve des conditions ultérieures énoncées à la Section 2.8, pendant la Durée applicable, uniquement pour une utilisation par le Client et ses Utilisateurs conformément aux termes et conditions du présent Contrat et de la Documentation, à des fins professionnelles internes (et/ou, le cas échéant, personnelles) du Client, ou (le cas échéant) comme prévu explicitement par ailleurs dans un Formulaire de Soumission de Commande

2.2 Licence de logiciel de connexion de données. Si cela s'applique à l'utilisation du Service, et sous réserve des conditions ultérieures énoncées dans la Section 2.8, Palantir accorde au Client pendant la Durée une licence limitée non exclusive, non transférable, non sous-licenciable, pour utiliser le Logiciel de Connexion des Données dans le seul but d'utiliser et de se connecter au Service. Le Client autorisera Palantir à accéder à distance au Logiciel de Connexion des Données si nécessaire pour fournir le Service.

2.3 Licence sur les échantillons de matériel. Palantir peut mettre à disposition des échantillons de matériel à utiliser par le Client pendant la Durée. Le cas échéant, et sous réserve des conditions ultérieures énoncées dans la Section 2.8, Palantir accorde au Client pendant la Durée une licence non exclusive, non transférable, non sous-licenciable, limitée, pour copier, modifier et utiliser les Échantillons uniquement dans la mesure nécessaire à l'utilisation du Service par le Client.

2.4 Données d'utilisation. Palantir peut collecter et utiliser des mesures, des analyses, des statistiques ou d'autres données liées à l'utilisation du Service par le Client (a) pour sécuriser le Service au profit du Client ; (b) pour fournir, analyser, maintenir, soutenir et améliorer le Service ; et (c) pour tout autre objectif pour lequel le Client fournit une autorisation via le Service, lorsque cette option est disponible (collectivement "**Données d'Utilisation**").

2.5 Sécurité. Palantir a mis en place un programme de sécurité de l'information ("**ISP**") conçu pour garantir des contrôles de sécurité pratiques et solides, ainsi que la conformité avec les normes et les cadres des meilleures pratiques de l'industrie. Une liste complète des certifications de Palantir peut être consultée [sur le site https://www.palantir.com/information-security/](https://www.palantir.com/information-security/) sous "Compliance and Accreditation". L'ISP de Palantir est en outre aligné sur les cadres et systèmes de gestion NIST 800-53, TSC (Trust Service Criteria) et CIS (Center for Internet Security). Le client reconnaît que la documentation de Palantir mentionnée dans cette section et d'autres informations connexes sont des informations confidentielles de Palantir en vertu des présentes.

2.6 Niveaux de service et assistance. Pendant la Durée, Palantir n'a aucune obligation de fournir des services de support dans le cadre de ce Contrat. Ce Contrat ne vous donne pas, à Vous ou au Client, de droits sur les mises à jour ou les mises à niveau de la Plateforme Palantir ou sur les extensions ou les améliorations de la Plateforme Palantir développées par Palantir à tout moment dans le futur. Palantir peut offrir des services d'assistance séparément. Tout code logiciel supplémentaire ou matériel connexe que Palantir vous fournit ou fournit au client dans le cadre des services d'assistance doit être considéré comme faisant partie de la Plateforme Palantir et est soumis aux termes et conditions du présent Accord.

2.7 Services Professionnels. Palantir fournira au Client des services de mise en œuvre, d'habilitation, de formation ou d'autres services professionnels tels que spécifiés dans le Formulaire de Soumission de Commande, et soumis à tous les frais qui en découlent ("**Services Professionnels**"). Si le formulaire de soumission de commande ne spécifie aucun service professionnel, Palantir peut à sa discrétion (sans obligation de le faire en l'absence d'un accord séparé stipulant le contraire) fournir au Client des services professionnels. L'exécution de tout Service Professionnel n'affectera pas la propriété de la Plateforme Palantir et des autres matériels fournis par Palantir dans le cadre de ce Contrat.

2.8 Exigences de conformité de Palantir. Si Palantir détermine, à sa seule discrétion, que le client n'a pas satisfait aux exigences de conformité de Palantir, les obligations de Palantir en vertu des sections 2.1, 2.2 et 2.3 (y compris l'octroi des droits d'accès et des licences qui y sont prévues) prendront immédiatement fin dès que Palantir déterminera que le client n'a pas satisfait aux exigences de conformité de Palantir. Palantir peut évaluer (et réévaluer) le respect par le Client des exigences de conformité de Palantir à tout moment, y compris après que le Client ait accédé au Service. En outre, l'accès continu du Client au Service et/ou à toute Plateforme

Palantir est conditionné à la détermination par Palantir, à sa seule discrétion, que le Client satisfait aux Exigences de Conformité de Palantir. Les "**Exigences de Conformité de Palantir**" comprennent (mais ne sont pas limitées à) la détermination par Palantir (à sa seule discrétion) que l'exécution de cet Accord avec le Client ne risque pas (i) de violer les obligations de Palantir en vertu des réglementations de contrôle commercial des Etats-Unis, y compris les réglementations d'administration des exportations des Etats-Unis, ou d'autres réglementations d'exportation applicables. Export Administration regulations, ou d'autres lois de contrôle des exportations applicables dans d'autres juridictions, (ii) violer ou autrement enfreindre les obligations contractuelles de Palantir avec des tiers, (iii) rendre Palantir en violation des lois interdisant de fournir des biens, du soutien ou des services à des Specially Designated Nationals tels que définis par le Département du Trésor des États-Unis, ou à des personnes soumises à des interdictions de blocage ou de refus similaires administrées par une agence du gouvernement des États-Unis, (iv) rendre Palantir en violation des lois interdisant de fournir des biens, du soutien ou des services à des Specially Designated Nationals tels que définis par le Département du Trésor des États-Unis, ou à des personnes soumises à des interdictions de blocage ou de refus similaires administrées par une agence du gouvernement des États-Unis, (v) violer les obligations de Palantir en vertu des lois et réglementations sur les exportations et les sanctions des Etats-Unis et d'autres juridictions applicables, y compris, sans limitation, celles du Bureau américain de l'industrie et de la sécurité et de l'Office of Foreign Assets Control, ou (vi) violer de toute autre manière les politiques ou valeurs de Palantir. Palantir se réserve le droit de modifier la définition des exigences de conformité de Palantir à tout moment, selon les besoins et à sa seule discrétion.

3. Utilisation du service par le client.

3.1 Comptes.

(a) Si le Client est une entité autre qu'une personne physique, telle qu'une entreprise, une organisation ou un établissement d'enseignement, le Client peut fournir un maximum de cinq (5) comptes pour accéder au Service ("**Comptes**") pour ses (1) employés, (2) contractants, (3) autres utilisateurs (y compris les employés ou contractants de ses Affiliés) spécifiés dans le Formulaire de Soumission de Commande aux fins autorisées par les présentes, et/ou (4) les clients du Client (les "**Tiers Autorisés**") sous réserve des conditions supplémentaires énoncées à la Section 3.1(a)(i)-(vi) des présentes (collectivement, les "**Utilisateurs**") :

(i) Le client peut accorder l'accès au service à un tiers autorisé uniquement dans le but d'utiliser les services fournis par le client au tiers autorisé dans le cadre des activités commerciales du client ; pour éviter toute ambiguïté, un tiers autorisé ne peut pas accéder au service pour ses propres activités commerciales indépendantes des services fournis par le client.

(ii) L'accès des Tiers Autorisés au Service sera strictement limité aux applications frontales construites par le Client en utilisant la Plateforme Palantir et il est interdit aux Tiers Autorisés d'ingérer directement des données dans la Plateforme Palantir, à condition que le Client puisse ingérer les données du Tiers Autorisé dans la Plateforme Palantir sous réserve du point (i) ci-dessus.

(iii) L'accès du Tiers Autorisé sera régi par et soumis à toutes les restrictions et obligations de l'Accord, et le Client sera responsable de tout manquement ou violation de celui-ci par un Tiers Autorisé. Le Client peut fournir à un Tiers Autorisé un accès soumis aux conditions d'accès non modifiées fournies séparément au Client par Palantir.

(iv) L'utilisation par un tiers autorisé est soumise aux redevances prévues dans le présent document.

(v) Le Client est responsable de la fourniture d'une assistance aux Tiers Autorisés concernant les applications frontales construites par le Client, et le Client doit maintenir une politique d'assistance stipulant que les Tiers Autorisés doivent soumettre toute demande d'assistance au Client, à condition que le Client puisse escalader à Palantir les problèmes de la Plateforme Palantir identifiés par un Tiers Autorisé qui ne peuvent être résolus par le Client et Palantir fournira une assistance raisonnable au Client pour de telles escalades pendant les heures normales d'ouverture de Palantir dans la (les) région(s) désignée(s) par Palantir.

(vi) Le Client ne doit pas, et ne doit pas permettre à un Tiers Autorisé d'accéder à la Plateforme Palantir à partir de tout pays figurant sur la liste des pays interdits de Palantir, telle que mise à disposition par Palantir au Client (chacun étant un "Pays Interdit").

(b) Si le Client est une personne physique, le Client ne peut fournir plus de cinq (5) Comptes, chacun uniquement à d'autres personnes physiques (chacune de ces personnes physiques étant considérée comme un Utilisateur) qui ont fourni au Client tous les consentements, autorisations, approbations, et/ou accords nécessaires pour permettre au Client d'utiliser et/ou de traiter les données de ces Utilisateurs en vertu de la loi applicable, de la réglementation, ou des accords avec ces Utilisateurs, et qui ont signé des

Conditions de Service avec Palantir substantiellement similaires aux termes du présent Accord ; à *condition que*, si le Client est une personne physique accédant à l'instance du Service d'un autre client de Palantir en tant qu'Utilisateur autorisé (ou équivalent, tel qu'identifié sur le Formulaire de Soumission de Commande) (cet autre client de Palantir, un "**Utilisateur Principal**"), ce Client n'est pas autorisé à fournir des Comptes. Le Client sera responsable (i) de l'administration des Comptes ; (ii) de l'utilisation des mesures de sécurité standard de l'industrie pour protéger les Comptes (y compris, sans limitation, l'utilisation de l'authentification multi-facteurs) ; (iii) de toute activité sur les Comptes et de la surveillance de cette activité sur les Comptes (uniquement dans la mesure où cette surveillance ne viole aucune autre condition du présent Accord ou de la loi applicable) ; et (iv) des actions et omissions de ses Utilisateurs en relation avec la Plateforme Palantir et/ou les Comptes. Le Client désactivera immédiatement tout Compte dès qu'il aura connaissance de la compromission ou de l'utilisation non autorisée de celui-ci (et dans ce cas, notifiera rapidement Palantir de cette compromission ou utilisation non autorisée), ou sur demande raisonnable de Palantir.

3.2 Protection des données. Les Parties se conformeront à l'Addendum de Protection des Données de Palantir ("**DPA**") disponible sur <https://palantir.pactsafe.io/aip-now-6493.html#aip-now-dpa-022795>. Le Client sera seul responsable de l'exactitude, du contenu et de la légalité des Données Client et s'assurera que toute intégration des Données Client dans le Service est conforme aux lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, aux exigences de localisation des données. Dans le rôle de Palantir en tant que contrôleur (tel que défini dans le DPA) en ce qui concerne le Client, la politique de confidentialité de l'AIP Now disponible sur <http://www.palantir.com/aip-now-statement> s'appliquera et sera incorporée ici par référence.

4. Utilisation acceptable.

4.1 Lois applicables. Votre accès et votre utilisation du Service et du Site Web, ainsi que ceux du Client, ne violeront pas les lois applicables des Etats-Unis ou d'autres lois applicables dans la juridiction dans laquelle Vous ou le Client êtes situé, dans laquelle toute personne physique qui peut être identifiée (directement ou indirectement) par référence aux Données Client (chacune, une "**Personne concernée**") est située, ou dans laquelle les Données Client sont stockées et il est de votre seule responsabilité et de celle du Client d'assurer une telle conformité. Palantir peut de temps à autre mettre à disposition des politiques d'utilisation acceptables, des directives communautaires ou des politiques similaires, qui feront partie de cet Accord conformément à la politique de mise à jour énoncée à la Section 14.

4.2 Utilisation concurrentielle. Le client n'utilisera pas, n'accèdera pas, n'évaluera pas ou ne verra pas la Plateforme Palantir dans le but de construire ou d'offrir un produit ou un service similaire ou compétitif à la Plateforme Palantir.

4.3 Contrôle des exportations. La Plateforme Palantir peut être soumise aux réglementations de contrôle commercial des Etats-Unis, telles que les Réglementations d'Administration d'Exportation des Etats-Unis, ou d'autres lois de contrôle d'exportation applicables dans d'autres juridictions, y compris les lois et réglementations d'exportation et de sanctions référencées dans la Section 15 de cet Accord. Le Client ne peut pas utiliser la Plateforme Palantir en violation du contrôle des exportations ou d'autres contrôles commerciaux des Etats-Unis ou de toute autre juridiction applicable. Ceci inclut, sans limitation, les interdictions suivantes :

(a) Le client ne peut pas utiliser ou accéder au service s'il est ou travaille pour le compte d'un ressortissant spécialement désigné, tel que défini par le département du Trésor des États-Unis, ou d'une personne soumise à des interdictions similaires de blocage ou de refus d'accès administrées par une agence gouvernementale américaine ; et

(b) Le client ne peut pas utiliser le service ou y accéder pour effectuer des activités soumises à la réglementation ITAR (International Traffic in Arms Regulations) du Département d'État des États-Unis, y compris, mais sans s'y limiter, l'ingestion de données contrôlées par ITAR.

4.4 Utilisation d'IIP et/ou d'ISP. Si le client utilise ou prévoit d'utiliser des informations d'identification personnelle ("PII"), des données personnelles, des informations personnelles ou des informations de santé protégées ("PHI"), telles que définies par la loi applicable, en relation avec le service, le client (a) doit indiquer cette utilisation (prévue) lorsque cette option est disponible dans le formulaire de soumission de commande, et signer un accord d'association commerciale avant d'accéder au service ou de l'utiliser ; et (b) suivra les conseils pertinents et les meilleures pratiques pour protéger les données sensibles définies dans la documentation disponible à l'adresse <https://www.palantir.com/docs/foundry/security/overview/>. Pour éviter toute ambiguïté, le présent article n'autorise pas le client à utiliser les informations susmentionnées dans le cadre du service si un formulaire de commande n'autorise pas expressément une telle utilisation.

4.5 Limitations des cas d'utilisation. Le Client doit se conformer aux Restrictions de Cas d'Utilisation de Palantir disponibles sur <https://palantir.pactsafe.io/#ucr-985315>, qui sont par la présente incorporées par référence dans l'Accord, y compris en relation avec toute utilisation de la Plateforme Palantir

4.6 Droits d'audit. Le Client accepte que Palantir puisse auditer l'utilisation du Service par le Client afin de vérifier le respect par le Client du présent Accord, y compris, mais sans s'y limiter, le respect de la Section 3.2 (Protection des données), de la Section 4 (Utilisation acceptable), de la Section 5.3 (Restrictions), de la Section 6 (Confidentialité), et de la Section 7 (Frais et paiement). Si Palantir prend connaissance ou soupçonne raisonnablement une violation du présent Accord par le Client, sur préavis raisonnable, Palantir peut vérifier la conformité du Client avec le présent Accord, l'utilisation par le Client de la Plateforme Palantir, et le(s) système(s) de surveillance du logiciel du Client et les enregistrements, à condition que cet audit soit effectué pendant les heures de travail normales du Client. Si Palantir croit raisonnablement que cet audit révèle que le Client a violé le présent Contrat, Palantir peut exercer ses droits de résiliation conformément à la Section 8.2, et/ou ses droits de suspension des services conformément à la Section 8.4, selon le cas, et le Client sera responsable des coûts raisonnables de l'audit en plus de tous les autres frais, dommages, pénalités ou recours auxquels Palantir peut avoir droit en vertu du présent Contrat et/ou de la loi applicable. Pour éviter toute ambiguïté, le lancement d'un audit par Palantir n'est pas nécessairement une condition préalable à l'exercice de ses droits de résiliation conformément à la section 8.2 ou à l'exercice de ses droits de suspension des services conformément à la section 8.4, si les conditions permettant l'exercice des droits précédents sont remplies ; la décision de Palantir de lancer un audit n'exclut pas sa capacité à exercer ses droits conformément à la section 8.2 ou à la section 8.4, si les conditions permettant l'exercice des droits précédents sont remplies.

5. Droits de propriété.

5.1 Propriété du client. Entre les Parties, le Client détient tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les Droits de Propriété Intellectuelle, dans et sur les Données Client et toutes les modifications qui y sont apportées. Sous réserve de l'Accord, le Client accorde à Palantir un droit et une licence non exclusifs, mondiaux et libres de redevances pendant la Durée pour utiliser et traiter les Données Client uniquement pour fournir le Service et/ou les Services Professionnels, et comme peut l'exiger la loi applicable. Le Client accorde en outre à Palantir un droit et une licence mondiaux, perpétuels, irrévocables et libres de redevances pour utiliser, distribuer, divulguer, faire et incorporer dans la Plateforme Palantir toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre retour d'information fourni par le Client ou les Utilisateurs en rapport avec la Plateforme Palantir

5.2 Propriété de Palantir. Entre les parties, Palantir détient tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, dans et sur la plate-forme Palantir, et toute autre documentation ou matériel connexe fourni par Palantir et tous les travaux dérivés, modifications ou améliorations de ce qui précède (y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle incorporés dans ce qui précède). A l'exception des droits exprès accordés ici, Palantir n'accorde aucune autre licence ou accès, qu'ils soient exprès ou implicites, ni aucun droit de propriété sur la Plateforme Palantir, les logiciels, les services ou les Droits de Propriété Intellectuelle.

5.3 Restrictions. Le client s'engage à ne pas (et à ne pas permettre à un tiers de) : (a) obtenir ou tenter d'obtenir un accès non autorisé au service ou au site web ou à l'infrastructure, ou à tout élément de ceux-ci, ou contourner ou interférer avec toute mesure d'authentification ou de sécurité du service ou du site web ; (b) interférer avec ou perturber l'intégrité ou la performance du service ou du site web ; (c) accéder ou tenter d'accéder aux données d'un autre client ; (d) avoir un impact négatif sur la capacité d'autres clients à utiliser le service ; (e) transmettre du matériel contenant des virus logiciels ou d'autres codes informatiques, fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ou délétères par le biais du Service ou du Site Internet ; (f) décompiler, désassembler, scanner, faire de l'ingénierie inverse, ou tenter de découvrir tout code source ou idées ou algorithmes sous-jacents de toute Plateforme Palantir (sauf dans la mesure où la loi applicable interdit expressément une telle restriction d'ingénierie inverse, et dans ce cas, uniquement sur notification écrite préalable à Palantir) ; (g) fournir, louer, prêter, utiliser à des fins de partage de temps ou de bureau de service, ou autrement utiliser ou permettre à d'autres d'utiliser le Service au profit d'un tiers ; (h) utiliser le Service ou le Site Internet à toute fin qui n'est pas expressément autorisée par le présent Accord ; (i) lister ou autrement afficher ou copier tout code de toute Plateforme Palantir, à l'exception des échantillons dans la mesure nécessaire à l'utilisation du Service par le Client ; (j) copier toute Plateforme Palantir (ou composant de celle-ci) ou développer toute amélioration, modification ou travail dérivé de celle-ci, à l'exception des échantillons dans la mesure nécessaire à l'utilisation du Service par le Client ; (l) permettre le transfert, la transmission (y compris, sans limitation, la mise à disposition en ligne, la transmission électronique ou toute autre communication au public), l'exportation ou la réexportation de toute Plateforme Palantir (ou de toute partie de celle-ci) ou de toute donnée technique de Palantir ; (m) effectuer des

tests de pénétration sur le Service, sauf autorisation de Palantir ; (n) utiliser, accéder, évaluer ou visualiser la Plate-forme Palantir dans le but de construire ou d'offrir un produit ou un service similaire ou concurrentiel à la Plate-forme Palantir ; (o) supprimer, masquer ou modifier, ou autrement violer les conditions de tout avis de droit d'auteur, marques, logos et noms commerciaux et tout autre avis (y compris les licences open source de tiers ou similaires) ou identifications qui apparaissent sur ou dans toute Plateforme Palantir et tout média associé ; (p) utiliser le site Web ou la plate-forme Palantir pour s'engager dans une fraude ou une fausse déclaration, ou la promouvoir (y compris, mais sans s'y limiter, fournir des informations frauduleuses ou trompeuses en réponse au formulaire de soumission de commande) ; ou (q) utiliser ou accéder au service dans le but de s'engager dans des activités ou des communications de spamming ou de les soutenir, ou dans des activités ou des communications de marketing en violation de la loi sur le contrôle de l'assaut de la pornographie et du marketing non sollicités (15 U.S.C. § 7701 et seq.), le Telephone Consumer Protection Act (47 U.S.C. § 227) et toutes les autres lois applicables interdisant le spam ou régissant d'une autre manière la transmission de matériel et/ou de communications de marketing. Nonobstant ce qui précède, ou toute déclaration contraire dans les présentes, le contenu de tiers peut être mis à disposition avec des avis et des licences open source ou similaires de ces communautés et tiers qui régissent l'utilisation de ces parties, et le client accepte par les présentes d'être lié par toutes ces licences et de s'y conformer pleinement ; *toutefois*, les dispositions d'exonération de garantie et de limitation de responsabilité du présent accord s'appliqueront à l'ensemble de ce contenu de tiers.

6. Confidentialité. Chaque partie (la "**partie destinataire**") garde strictement confidentielles toutes les informations confidentielles de l'autre partie (la "**partie divulgatrice**"), n'utilise ces informations confidentielles qu'aux fins du présent accord et ne les divulgue à aucun tiers, à l'exception des administrateurs, employés, agents, avocats, comptables, sous-traitants ou autres représentants de la partie destinataire qui sont soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles prévues dans le présent accord ("**représentants autorisés**"), selon le principe du "besoin de savoir". La partie destinataire doit faire preuve d'au moins le même degré de diligence que celui qu'elle utilise pour empêcher la divulgation de ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable. La partie destinataire peut, sans violer les obligations de l'accord, divulguer des informations confidentielles dans la mesure requise par un tribunal valide ou une ordonnance gouvernementale, ou comme l'exige la loi applicable, à condition que la partie destinataire : (a) fournisse à la partie divulgatrice un préavis écrit raisonnable de cette divulgation et (b) fasse des efforts raisonnables pour limiter la divulgation et pour obtenir, ou aider la partie divulgatrice à obtenir, un traitement confidentiel ou une ordonnance de protection empêchant ou limitant la divulgation, tout en permettant à la partie divulgatrice de participer à la procédure. "**Informations confidentielles**" signifie (i) dans le cas de Palantir, la plate-forme Palantir (y compris toute information s'y rapportant) ; (ii) dans le cas du client, les données du client ; et (iii) toute autre information qui, par la nature de l'information divulguée ou la manière dont elle a été divulguée, serait considérée par une personne raisonnable comme étant confidentielle, dans chaque cas, sous quelque forme que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, électronique ou orale) et qu'elle ait été fournie avant, pendant ou après la date d'entrée en vigueur ; *à condition, toutefois, que* les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui (1) sont ou deviennent du domaine public sans que la partie destinataire ou ses représentants autorisés ne l'aient fait ou ne l'aient omis ; (2) sont connues de la partie destinataire à la date d'entrée en vigueur ou au moment de leur divulgation par la partie divulgatrice (comme le prouvent les documents écrits) sans obligation de les garder confidentielles ; (3) ont été légitimement divulguées à la partie destinataire avant la date d'entrée en vigueur par une autre source sans violation de la confidentialité par le tiers divulgateur et sans restriction de divulgation ou d'utilisation ; ou (4) la partie destinataire peut prouver par écrit que ces informations ont été développées de manière indépendante sans utilisation ou référence aux informations confidentielles. La partie destinataire est responsable de toute violation de la présente section par toute personne ou entité à laquelle la partie destinataire est autorisée à divulguer des informations confidentielles en vertu de la présente section. Les obligations de la partie destinataire en matière d'informations confidentielles survivent à la résiliation du présent accord pendant cinq (5) ans ; *toutefois*, les obligations de la partie destinataire en vertu des présentes survivent à la résiliation et se poursuivent à perpétuité, ou aussi longtemps que le permet la législation applicable, en ce qui concerne les informations confidentielles qui constituent un secret commercial en vertu de la législation applicable.

7. Frais et paiement ; taxes. Le service est réputé fourni dès lors que l'accès est accordé au client ou à son profit. Si des frais fixes sont indiqués dans le formulaire de commande, ces frais seront facturés et payables à l'avance, ou comme indiqué dans le formulaire de commande. Toute redevance basée sur l'utilisation prévue dans le formulaire de commande, y compris si elle est payable au-delà de l'utilisation incluse spécifiée dans le formulaire de commande, sera calculée conformément aux taux d'utilisation prévus dans le formulaire de commande (le cas échéant) et facturée et payable trimestriellement à terme échu, ou selon toute autre modalité prévue dans le formulaire de commande. Tous les paiements seront effectués par virement bancaire sur un compte désigné par Palantir dans

la devise indiquée sur la facture correspondante, ou par toute autre méthode de paiement convenue par les Parties (y compris comme spécifié dans le Formulaire de Soumission de Commande) et comme indiqué sur la facture correspondante, dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture de Palantir. Tout paiement tardif sera soumis à des frais de service égaux à 1,5 % par mois du montant dû ou au montant maximum d'intérêts autorisé par la loi applicable, selon le montant le moins élevé. Sauf indication contraire dans le formulaire de soumission de commande, les honoraires s'entendent hors taxes applicables (à l'exception des taxes sur ou mesurées par le revenu net de Palantir). Le Client sera responsable de tous les impôts découlant du présent Contrat, de sorte qu'après paiement de ces impôts, le montant reçu par Palantir ne soit pas inférieur aux honoraires indiqués dans le Formulaire de Soumission de Commande. Dans le cas où un traité de double imposition s'applique, qui prévoit un taux de retenue à la source nul ou réduit, le Client accepte (a) de ne pas retenir les impôts dans le cas d'un taux de retenue à la source nul ou (b) de retenir au taux d'imposition réduit conformément au traité de double imposition.

8. Durée et résiliation ; suspension.

8.1 Durée ; résiliation pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire dans le Formulaire de commande, le présent Accord prend effet à la Date d'entrée en vigueur et reste en vigueur à l'adresse jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément aux dispositions des présentes (la "**Durée**") ; *toutefois*, si le Client est une personne physique accédant à l'instance du Service d'un Utilisateur principal en tant qu'Utilisateur autorisé (ou équivalent, tel qu'identifié dans le Formulaire de commande), la Durée reste en vigueur jusqu'à ce que l'accès de l'Utilisateur principal au Service arrive à expiration ou soit résilié. Nonobstant ce qui précède, si cela est spécifié autrement dans le Formulaire de Commande, "Durée" signifie la période allant de la Date d'Entrée en Vigueur jusqu'à l'expiration de la durée spécifiée dans le Formulaire de Commande. Palantir peut résilier le présent contrat pour des raisons de commodité, pour n'importe quelle raison ou sans raison, à tout moment, en fournissant au client un préavis de soixante (60) jours pour cette résiliation.

8.2 Résiliation pour motif grave. Sans limiter les autres droits de l'une ou l'autre des parties, l'une ou l'autre des parties peut résilier le présent accord pour un motif valable (a) en cas de violation substantielle par l'autre partie de l'une des dispositions du présent accord et en cas de défaut de remédier à la violation (et de fournir un avis écrit raisonnable de ce remède à la partie non violente) dans les trente (30) jours suivant la notification écrite de cette violation par la partie non violente ou (b) si l'autre partie se place sous la protection d'une procédure de faillite, de mise sous séquestre ou d'une procédure similaire ou si une telle procédure est engagée contre cette partie et n'est pas rejetée dans les quatre-vingt-dix (90) jours. Sauf lorsqu'un recours exclusif est spécifié dans le présent accord, l'exercice par l'une ou l'autre partie du droit de résiliation en vertu de la présente disposition est sans préjudice de tout autre recours dont elle peut disposer en vertu du présent accord ou de la loi. En cas de résiliation du présent accord par le client pour un motif valable conformément à la section 8.2(a) ou par Palantir en cas de non-respect par le client des exigences de conformité de Palantir, comme indiqué à la section 8.4(c) (suspension des services), Palantir fournira un remboursement au prorata de tous les frais prépayés pour les services non utilisés à la date effective de la résiliation

8.3 Effet de la résiliation. En cas de résiliation ou d'expiration du présent Accord, sauf dans les cas spécifiquement indiqués ci-dessous, tous les droits, accès et licences du Client accordés à la Plateforme Palantir cesseront immédiatement et le Client retournera ou détruira rapidement tous les Logiciels de Connexion de Données, les Matériels d'Echantillon et la Documentation, et toutes les autres Informations Confidentielles de Palantir, et, sur demande écrite, certifiera sa conformité avec ce qui précède à Palantir par écrit dans les dix (10) jours de cette demande. A la résiliation ou à l'expiration du présent Accord, si le Client en fait la demande, le Client aura, sous réserve des conditions du présent Accord, accès au Service pendant trente (30) jours dans le seul but de récupérer les Données du Client. Palantir supprimera ensuite toutes les données du client. Nonobstant ce qui précède, Palantir conservera, sous réserve des autres conditions du présent Accord, et uniquement à des fins de sécurité, les informations d'utilisation et les métadonnées liées à la sécurité du Service, à l'exclusion des Données Client (à l'exception des informations liées à la sécurité telles que les adresses IP, les noms d'utilisateur, les tentatives de connexion et les requêtes de recherche), pendant une période de deux (2) ans à compter du dernier événement enregistré. La résiliation ou l'expiration du présent accord ne limite ni n'affecte les droits ou obligations acquis avant la date effective de résiliation ou d'expiration (y compris, mais sans s'y limiter, les obligations de paiement). Les articles 1, 4 (à l'exclusion de l'article 4.5), 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 survivront à toute résiliation ou expiration du présent accord.

8.4 Suspension des services. Si Palantir détermine raisonnablement que : (a) Vous n'avez pas l'autorisation de lier le Client à cet Accord au nom du Client (en violation de la déclaration et de la garantie expresses dans le préambule de cet Accord) ; (b) L'utilisation par le Client du Service, de la Plateforme Palantir, ou du Site Web viole la loi applicable ou viole autrement une condition matérielle de cet Accord (y compris la Section 3.2 (Protection des données), la Section 4 (Utilisation acceptable), la Section 5.3 (Restrictions),

Section 6 (Confidentialité), et Section 7 (Frais et Paiement)) ; (c) le Client ne satisfait pas aux Exigences de Conformité de Palantir ; ou (d) le Client a violé l'une des garanties énoncées dans la Section 11, Palantir se réserve le droit de désactiver, suspendre, ou résilier l'accès du Client à tout ou partie du Site Web et/ou de la Plateforme Palantir

9. Indemnisation.

9.1 Indemnisation de Palantir. Palantir défendra le client contre toute réclamation de contrefaçon ou de violation de tout droit de propriété intellectuelle déposée contre le client par un tiers sur la base de l'utilisation par le client de la plate-forme Palantir conformément aux conditions du présent accord et indemnisera et dégage le client des coûts raisonnables, des honoraires d'avocat et des dommages, le cas échéant, finalement accordés contre le client conformément à une ordonnance non susceptible d'appel rendue par un tribunal de la juridiction compétente dans le cadre d'une telle réclamation ou d'un accord de règlement conclu par Palantir. Si l'utilisation par le Client de l'une quelconque des Plateformes Palantir est, ou de l'avis de Palantir est susceptible d'être, interdite par un tribunal compétent en raison du type de contrefaçon spécifié ci-dessus, ou si cela est requis par un règlement approuvé par Palantir par écrit, Palantir peut, à sa seule discrétion : (a) substituer des produits ou services substantiellement similaires sur le plan fonctionnel ; (b) procurer au Client le droit de continuer à utiliser la Plateforme Palantir ; ou (c) si Palantir détermine raisonnablement que les options (a) et (b) sont commercialement irréalisables, résilier le présent Contrat et rembourser au Client une partie proportionnelle des frais payés en vertu des présentes pour la Plateforme Palantir résiliée, qui reflète la partie restante de la Durée en cours au moment de la résiliation. Les obligations d'indemnisation précédentes de Palantir ne s'appliquent pas : (i) si la Plateforme Palantir est modifiée par ou à la demande du Client ou des Utilisateurs, mais seulement dans la mesure où la violation alléguée n'aurait pas eu lieu sans cette modification ; (ii) si la Plateforme Palantir est combinée avec des produits non Palantir non autorisés par Palantir, mais seulement dans la mesure où la violation alléguée n'aurait pas eu lieu sans cette combinaison ; (iii) à toute utilisation non autorisée de la Plateforme Palantir, toute utilisation qui n'est pas conforme à la Documentation, toute utilisation qui viole la Section 4 (Utilisation acceptable), ou l'utilisation pendant toute période de suspension (comme indiqué dans la Section 8.4) ; (iv) à toute donnée client ; ou (v) à tout produit ou service non Palantir

9.2 Indemnisation du Client. Le client défendra Palantir contre toute réclamation d'un tiers contre Palantir découlant de ou liée à (a) la violation par le client de la loi applicable, (b) les données du client, (c) la violation par le client du DPA, (d) la violation par le client de la section 4 (utilisation acceptable), (e) la violation par le client de la section 5.3 (Restrictions), ou (f) tout produit ou service offert par le Client (sauf si cette réclamation est attribuable au Service tel qu'il est offert par Palantir) et indemniser et dégage Palantir de toute responsabilité concernant les coûts, frais d'avocats et dommages, le cas échéant, émis par une autorité compétente ou définitivement accordés en vertu d'une ordonnance non susceptible d'appel.

9.3 Procédure d'indemnisation. Les obligations de la partie indemnissante sont conditionnées par le fait que la partie indemnisée fournisse à la partie indemnissante : (a) une notification écrite rapide (ne dépassant en aucun cas vingt (20) jours) de toute réclamation, poursuite ou demande dont elle a connaissance ; (b) le droit d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute question faisant l'objet d'une indemnisation (*à condition que* la partie indemnissante ne règle aucune réclamation à moins qu'elle ne libère inconditionnellement la partie indemnisée de toute responsabilité et qu'elle ne reconnaisse pas de faute ou d'acte répréhensible de la part de la partie indemnisée) ; et (c) la coopération avec toute demande raisonnable d'aide à la défense et au règlement de la partie indemnissante (aux frais de la partie indemnissante). La présente section énonce la seule responsabilité et obligation de chaque partie et le seul et unique recours en ce qui concerne toute réclamation pour violation des droits de propriété intellectuelle.

10. Garantie et clause de non-responsabilité de Palantir.

10.1 Garantie de Palantir. Palantir garantit que pendant la Durée (a) le Service sera fourni substantiellement en conformité avec la Documentation applicable et (b) les Services Professionnels seront fournis de manière professionnelle et selon les règles de l'art. En cas de violation d'une des garanties ci-dessus, le client peut notifier par écrit à Palantir la résiliation du présent contrat, qui prendra effet trente (30) jours après réception de la notification par Palantir, à moins que Palantir ne soit en mesure de remédier à la violation avant la date effective de la résiliation. Cette garantie ne s'appliquera pas dans la mesure où cette violation est causée par les Données du Client ou par une mauvaise utilisation ou une modification non autorisée du Service (y compris, mais sans s'y limiter, la violation par le Client de la Section 4 (Utilisation acceptable de)) ou de tout matériel sélectionné par le Client et utilisé en relation avec le Service. En cas de résiliation du présent Accord suite à l'exercice par le Client de son droit en vertu de la présente Section, le Client aura le droit de recevoir de Palantir, comme seul et unique recours, un remboursement d'une partie proportionnelle des frais payés en vertu du présent

Accord qui reflète la partie restante de la Durée active au moment de la résiliation.

10.2 Clause de non-responsabilité. AUCUN MONTANT PAYÉ AU TITRE DES PRÉSENTES N'EST REMBOURSABLE OU COMPENSABLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPLICITE DANS LES PRÉSENTES. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LES PRÉSENTES, ET UNIQUEMENT DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA PLATEFORME PALANTIR ET LES SERVICES PROFESSIONNELS SONT FOURNIS EN L'ÉTAT, SANS AUTRE GARANTIE, ET PALANTIR ET SES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES EXCLUENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE. SANS AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE ET PALANTIR ET SES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES REJETTENT PAR LA PRÉSENTE TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ORALE OU ÉCRITE, RELATIVE À LA PLATEFORME PALANTIR ET AUX SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS DANS LE CADRE DES PRÉSENTES OU AUTREMENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE TITRE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SANS LIMITER LA LIMITATION PRÉCÉDENTE, PALANTIR NE GARANTIT PAS QUE LA PLATEFORME PALANTIR ET LES SERVICES PROFESSIONNELS RÉPONDENT AUX EXIGENCES DU CLIENT OU GARANTISSENT DES RÉSULTATS, DES ISSUES OU DES CONCLUSIONS OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREURS. PALANTIR N'EST PAS RESPONSABLE DES SERVICES DE TIERS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE TEMPS DE FONCTIONNEMENT, LES PANNES OU LES DÉFAILLANCES), DES DONNÉES DES CLIENTS OU DU CONTENU DE TIERS. PALANTIR NE CONTRÔLE PAS LE TRANSFERT D'INFORMATIONS OU DE DONNÉES DU CLIENT SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION, L'INTERNET OU LES SERVICES DE TIERS, ET LE SERVICE PEUT ÊTRE SUJET À DES RETARDS ET AUTRES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION DE CES MOYENS DE COMMUNICATION. PALANTIR N'EST PAS RESPONSABLE DES RETARDS, DÉFAILLANCES OU AUTRES DOMMAGES RÉSULTANT DE CES PROBLÈMES.

11. Garantie du Client. Le Client garantit que (a) le Client a fourni toutes les notifications nécessaires et obtenu tous les consentements, autorisations, approbations, et/ou accords requis par les lois ou politiques applicables, et a informé Palantir de toutes les obligations applicables au traitement des Données Client par Palantir, afin de permettre à Palantir de traiter les Données Client, y compris les données personnelles, selon la portée, l'objectif et les instructions spécifiées par le Client et que le Client ne dirigera pas le traitement des Données Client par Palantir en violation de toute loi ou réglementation (y compris les exigences de localisation) ou les droits des tiers ; (b) il n'utilisera pas le Service à des fins non autorisées ou illégales ; et (c) il ne téléchargera pas ou n'importera pas de Données Client vers le Service nécessitant une documentation supplémentaire sans avoir au préalable exécuté cette documentation. Toutes les données du client qu'il intègre, utilise ou met à disposition dans le cadre de l'utilisation du service, ainsi que les conclusions qui en sont tirées, le sont à ses propres risques et il est seul responsable des dommages ou des pertes qui en résultent pour toute partie.

12. Limitations de responsabilité. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, ET NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION DU PRÉSENT ACCORD, AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE OU SES AFFILIÉS (A) DU COÛT DE L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, OU DU COÛT DU REMPLACEMENT OU DE LA RESTAURATION DES DONNÉES DES CLIENTS, (B) DES PERTES ÉCONOMIQUES, DES PROFITS ATTENDUS OU PERDUS, DES REVENUS OU DES ÉCONOMIES ANTICIPÉES, LA PERTE D'ACTIVITÉ, LA PERTE DE CONTRATS, LA PERTE OU L'ATTEINTE AU FONDS DE COMMERCE OU À LA RÉPUTATION, ET/OU (C) LES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, QU'ILS RÉSULTENT DE L'EXÉCUTION OU DE LA VIOLATION DU PRÉSENT ACCORD OU DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LA PLATE-FORME PALANTIR, MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES. À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS DES PARTIES EXPOSÉES DANS LES SECTIONS 5 ET 9.2 DU PRÉSENT ACCORD ET DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTIE CONVIENT QUE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DE L'UNE DES PARTIES ET DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ENVERS L'AUTRE PARTIE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NE DOIT PAS DÉPASSER LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : A) LES FRAIS PAYÉS OU PAYABLES À PALANTIR PAR LE CLIENT EN VERTU DE L'ACCORD DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA RÉCLAMATION POUR LE SERVICE OU LES SERVICES PROFESSIONNELS QUI ONT DONNÉ LIEU À CETTE RÉCLAMATION OU B) CENT MILLE DOLLARS (100 000 USD), ET QUE CE RECOURS EST JUSTE ET ADÉQUAT . NONOBTANT LA PHRASE PRÉCÉDENTE, SI AUCUNE REDEVANCE N'EST DUE PAR LE CLIENT PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT, À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS DES PARTIES ÉNONCÉES AUX ARTICLES 5 ET 9.2 DU PRÉSENT CONTRAT ET DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTIE CONVIENT QUE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DE

L'UNE DES PARTIES ET DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ENVERS L'AUTRE PARTIE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NE DÉPASSERA PAS CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 DOLLARS AMÉRICAINS), ET QUE CE RECOURS EST JUSTE ET ADÉQUAT. LES LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION 12 S'APPLIQUENT INDÉPENDAMMENT DU FAIT QU'UNE ACTION SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES. TOUT LITIGE, CONTROVERSE OU RÉCLAMATION DÉCOULANT DU PRÉSENT ACCORD OU S'Y RAPPORANT, Y COMPRIS L'ARBITRABILITÉ, QUI NE PEUT ÊTRE RÉSOLU À LA SUITE DE DISCUSSIONS DE BONNE FOI DANS LES SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA NOTIFICATION D'UN LITIGE, EST DÉFINITIVEMENT RÉGLÉ PAR VOIE D'ARBITRAGE. LE DROIT APPLICABLE EST LE DROIT MATÉRIEL DE L'ÉTAT DE NEW YORK, SANS TENIR COMPTE DES CONFLITS DE LOIS, ET L'ARBITRAGE EST ADMINISTRÉ À NEW YORK, NEW YORK, ÉTATS-UNIS, CONFORMÉMENT AUX RÈGLES ET PROCÉDURES D'ARBITRAGE GLOBALES DE JUDICIAL ARBITRATION AND MEDIATION SERVICES, INC. ("JAMS") ET AUX RÈGLES FÉDÉRALES DE PREUVE (NONOBTANT LA RÈGLE 22(D) DE JAMS OU TOUTE AUTRE RÈGLE DE JAMS CONTRAIRE). LES PARTIES CONVIENNENT DE SE METTRE EN ARBITRAGE UNIQUEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, ET LE PRÉSENT ACCORD N'AUTORISE PAS L'ARBITRAGE COLLECTIF NI AUCUNE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE COLLECTIVE, REPRÉSENTATIVE, PAGA, CONJOINTE OU REPRÉSENTATIVE. LE TRIBUNAL ARBITRAL NE PEUT CONSOLIDER LES DEMANDES DE PLUS D'UNE PERSONNE ET NE PEUT PRÉSIDER AUCUNE FORME DE PROCÉDURE REPRÉSENTATIVE OU COLLECTIVE. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, CHAQUE PARTIE A LE DROIT D'INTENTER UNE ACTION À TOUT MOMENT DEVANT UN TRIBUNAL COMPÉTENT EN VUE D'OBTENIR UNE INJONCTION PRÉLIMINAIRE DANS L'ATTENTE D'UNE DÉCISION FINALE DE L'ARBITRE OU DES ARBITRES, À CONDITION QUE (A) LA PARTIE QUI INTENTE L'ACTION DEMANDE UNE ORDONNANCE POUR DÉPOSER L'ACTION SOUS SCÉLLÉS (OU AU MOINS LE FAIRE POUR TOUT DÉPÔT CONTENANT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU DES SECRETS COMMERCIAUX) AFIN DE LIMITER LA DIVULGATION CONFORMÉMENT À LA SECTION 6 DU PRÉSENT ACCORD ; ET (B) UNE INJONCTION PERMANENTE ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE PEUVENT ÊTRE ACCORDÉS QUE PAR L'ARBITRE OU LES ARBITRES.

14. Mises à jour de l'accord

14.1 Mises à jour de cet accord. Palantir se réserve le droit de modifier le présent Accord à tout moment et mettra à jour le présent Accord en cas de modification. Palantir notifiera au Client les modifications a posteriori du présent Contrat en publiant un avis sur le Site Internet et/ou en envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique principale spécifiée dans un Formulaire de Soumission de Commande applicable ou sur le Compte du Client. Tout amendement au présent Accord prendra effet trente (30) jours après que Palantir ait fourni cet avis. L'utilisation continue par le Client de la Plateforme Palantir dans les trente (30) jours après que Palantir ait fourni l'avis susmentionné constitue l'acceptation de ces révisions du présent Accord. Pour toute autre modification, la poursuite de l'utilisation de la Plateforme Palantir par le Client constitue un accord avec nos révisions du présent Accord. Palantir se réserve le droit à tout moment et de temps en temps de modifier (y compris la dépréciation de la fonctionnalité ou des outils), temporairement ou définitivement, la Plateforme Palantir (ou toute partie de celle-ci)

15. Divers. Palantir fournira le Service et les Services Professionnels conformément aux lois et réglementations applicables à la fourniture par Palantir de ce Service et des Services Professionnels en général, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la protection des données et les transferts internationaux de données personnelles, sans tenir compte de l'utilisation spécifique du Service par le Client, sauf dans la mesure indiquée dans le Formulaire de Soumission de Commande, et sous réserve du respect par le Client du présent Accord. Les parties doivent se conformer à l'addendum AIP de Palantir disponible à l'adresse <https://palantir.pactsafe.io/aip-legal-3791.html>, qui est incorporé par référence dans les présentes. Sauf accord écrit préalable de Palantir, ni le présent Accord ni l'accès ou les licences accordés en vertu des présentes ne peuvent être cédés, transférés ou concédés en sous-licence par le Client, y compris, sans limitation, dans le cadre d'un changement de contrôle du Client ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Client ; toute tentative en ce sens sera nulle et non avenue. Palantir peut céder ou déléguer le présent accord, en totalité ou en partie, à toute personne ou entité à tout moment, avec ou sans le consentement du Client. Palantir peut résilier le présent contrat en cas de changement de contrôle du client ou de vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du client. Palantir peut sous-traiter le présent contrat ou des parties de celui-ci. Toute notification requise ou autorisée en vertu des présentes doit être adressée par écrit au Client à l'adresse (aux adresses) indiquée(s) dans le Formulaire de soumission de commande et, si elles sont envoyées par courrier électronique, les notifications à Palantir doivent être envoyées à legalnotices@palantir.com ou 1200 17th Street Floor 15 Denver, CO 80202 (ATTN : Legal). Si une disposition du présent accord est jugée inapplicable ou invalide par

une cour ou un tribunal de la juridiction compétente, cette disposition sera limitée ou éliminée dans la mesure minimale nécessaire pour que le présent accord reste pleinement en vigueur et soit applicable. Aucune renonciation à une violation ne sera considérée comme une renonciation à une violation ultérieure. Le service et les services professionnels sont soumis au contrôle des lois et réglementations américaines en matière d'exportation et de sanctions, y compris les réglementations américaines en matière d'administration des exportations ("EAR") administrées par le Bureau de l'industrie et de la sécurité ("BIS") du ministère du commerce et les réglementations en matière d'embargos et de sanctions administrées par l'Office of Foreign Assets Control ("OFAC") du ministère des finances des États-Unis. Le service est contrôlé en vertu de l'article 5D002.c.1, ENC. Le client doit s'assurer que toutes les exportations, réexportations, transferts, utilisations finales et utilisateurs du service sont conformes aux lois et réglementations en matière d'exportation et de sanctions des États-Unis et d'autres juridictions applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles du Bureau américain de l'industrie et de la sécurité et de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC). Le Client déclare qu'il n'est pas soumis à des restrictions en vertu de listes d'utilisateurs finaux restreints du gouvernement américain, et qu'il n'est pas détenu ou contrôlé à 50% ou plus, directement ou indirectement, par des individus ou des entités identifiés sur de telles listes. Le Client notifiera immédiatement Palantir si le Client devient sujet à de telles restrictions. Le Client s'abstiendra de prendre des mesures qui amèneraient Palantir à violer les lois et réglementations applicables en matière d'exportation et de sanctions. A l'exception de l'obligation de payer de l'argent, aucune des parties ne sera responsable d'une défaillance ou d'un retard dans le cadre du présent accord en raison d'une cause échappant à son contrôle raisonnable, y compris, sans limitation, les actes de guerre, les catastrophes naturelles, les tremblements de terre, les inondations, les embargos, les émeutes, les sabotages, les pénuries ou les conflits de travail, les actes gouvernementaux ou les défaillances d'Internet, des télécommunications ou du fournisseur de services d'hébergement, les attaques informatiques ou les actes malveillants ; à condition que la partie retardée : (a) donne à l'autre partie une notification rapide de cette cause ; et (b) fasse des efforts commercialement raisonnables pour corriger rapidement cette défaillance ou ce retard d'exécution. Palantir a le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service : (a) si le Client est en violation matérielle du présent Accord ; (b) pour prévenir un incident de sécurité ayant un impact sur le Client, le Contenu du Client, ou le Service ; ou (c) si la poursuite de l'accès violait les lois applicables ou si cela était requis en vertu de la loi ou de la réglementation applicable ou de demandes ou d'ordonnances d'autorités gouvernementales, réglementaires ou judiciaires. Il n'y a pas de tiers bénéficiaires dans le cadre du présent accord, que ce soit de manière expresse ou implicite. Pour éviter toute ambiguïté, aucune disposition du présent accord ne doit être interprétée comme créant une relation de coentreprise, d'emploi, de partenariat, d'alliance stratégique, d'alliance formelle ou de partenariat stratégique entre les parties. Le présent accord constitue la déclaration complète et exclusive de l'accord mutuel des parties et remplace et annule tous les accords et communications écrits et oraux antérieurs relatifs à l'objet du présent accord. En cas de conflit entre les présentes conditions de service et tout formulaire de soumission de commande ou toute annexe, les conditions de ce formulaire de soumission de commande ou de cette annexe prévaudront. Palantir n'est en aucun cas affilié à, ou approuvé ou sponsorisé par, The Saul Zaentz Company d.b.a. Tolkien Enterprises ou la succession de J.R.R. Tolkien.

ADDENDUM SPÉCIFIQUE AU PAYS

Pour les clients situés dans l'un des pays identifiés dans le présent addendum spécifique au pays ("addendum") et pour lesquels les conditions de service de Palantir ("**conditions de service**") ne seront pas régies par la loi de New York (par exemple, parce que la disposition relative au choix de la loi dans la section 13 des conditions de service sera inefficace en vertu de la loi applicable), les dispositions spécifiques au pays ci-dessous remplaceront ou compléteront les dispositions équivalentes dans les conditions de service, comme indiqué. Les termes en majuscules utilisés dans le présent addendum et qui n'y sont pas définis ont la même signification que celle qui leur est donnée dans les conditions de service.

FRANCE

1. Conditions en langue locale. Une copie des présentes conditions de service traduites en français est disponible à l'adresse suivante: <https://palantir.pactsafe.io/aip-now-6493.html#fra-aip-now-tos-052325> (les "conditions françaises"). Pour éviter toute ambiguïté, en cas de conflit ou d'incohérence entre les conditions françaises susmentionnées et la version anglaise des conditions de service (disponible à <https://palantir.pactsafe.io/aip-now-6493.html#aip-now-tos-899513>, c'est la version française qui prévaut. Une copie de la DPA traduite en français est disponible à l'adresse suivante : <https://palantir.pactsafe.io/aip-now-6493.html#fra-aip-now-dpa-252305> (la "DPA française"). Pour éviter toute ambiguïté, en cas de conflit ou d'incohérence entre le DPA français susmentionné et la version anglaise du DPA, c'est la version anglaise du DPA qui prévaut.

2. Résiliation pour des raisons de commodité. La dernière phrase de la section 8.1 est supprimée dans son intégralité et remplacée

par ce qui suit :

"L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent accord pour des raisons de commodité, pour n'importe quelle raison ou sans raison, à tout moment, en fournissant à l'autre partie un préavis écrit de cette résiliation ; pour que le droit de résiliation susmentionné soit effectif, si la partie qui résilie est le client, le client doit fournir un préavis écrit de quatorze (14) jours, et si la partie qui résilie est Palantir, Palantir doit fournir un préavis écrit de soixante (60) jours".

3. Limitations de responsabilité. L'article 12 des conditions de service est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

"12.Limitations de responsabilité. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, A L'EXCEPTION DES GARANTIES LEGALES ACCORDEES AUX CONSOMMATEURS EN VERTU DE LA APPLICABLELOI FRANCAISE , ET NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION DU PRESENT ACCORD, AUCUNE PARTIE NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE OU SES SOCIETES AFFILIEES POUR (A) LE COUT D'ACQUISITION DE PRODUITS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, OU LE COUT DE REMPLACEMENT OU DE RESTAURATION DES DONNEES DU CLIENT, (B) LES PERTES ECONOMIQUES, PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, PERTES D'AFFAIRES, PERTES DE CONTRATS, PERTES OU DOMMAGES À LA CLIENTÈLE OU À LA RÉPUTATION, ET/OU (C) PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, QU'ILS RÉSULTENT DE L'EXÉCUTION OU DE LA VIOLATION DU PRÉSENT ACCORD OU DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LA PLATE-FORME PALANTIR, MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE CES PERTES OU DOMMAGES. A L'EXCEPTION DES DROITS DE GARANTIE STATUTAIRE ACCORDES AUX CONSOMMATEURS EN VERTU DE LA LOI FRANCAISE APPLICABLE, ET A L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS DES PARTIES STIPULEES DANS LES SECTIONS 5 ET 9.2 DU PRÉSENT ACCORD ET DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTIE CONVIENT QUE LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DE L'UNE DES PARTIES ET DE SES AFFILIÉS ENVERS L'AUTRE PARTIE ET SES AFFILIÉS POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT NE DÉPASSERA PAS LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : A) LES FRAIS PAYÉS OU PAYABLES À PALANTIR PAR LE CLIENT EN VERTU DE L'ACCORD DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA RÉCLAMATION POUR LE SERVICE OU LES SERVICES PROFESSIONNELS QUI ONT DONNÉ LIEU À CETTE RÉCLAMATION OU B) CENT MILLE DOLLARS (USD 100 000), ET QUE CE RECOURS EST JUSTE ET ADÉQUAT. NONOBTANT LA PHRASE PRÉCÉDENTE, SI AUCUNE REDEVANCE N'EST DUE PAR LE CLIENT PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT, À L'EXCEPTION DE TOUT DROIT DE GARANTIE LÉGALE ACCORDÉ AUX CONSOMMATEURS EN VERTU DE LA LOI FRANÇAISE APPLICABLE, À ETL'EXCEPTION DES OBLIGATIONS DES PARTIES ÉNONCÉES AUX ARTICLES 5 ET 9.2 DU PRESENT ACCORD ET DES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT EN VERTU DES PRESENTES, LA MESURE MAXIMALE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE , CHAQUE PARTIE ACCEPTE QUE LA RESPONSABILITE GLOBALE MAXIMALE DE L'UNE DES PARTIES ET DE SES SOCIETES AFFILIEES ENVERS L'AUTRE PARTIE ET SES SOCIETES AFFILIEES POUR TOUTE RECLAMATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EXCEDE PAS CINQUANTE MILLE DOLLARS (USD 50 000), ET QUE CE RECOURS EST JUSTE ET ADEQUAT. LES LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION 12 S'APPLIQUENT INDÉPENDAMMENT DU FAIT QU'UNE ACTION SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE".

4. Règlement des litiges. L'article 13 des conditions de service est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

"13.RÈGLEMENT DES LITIGES. TOUT LITIGE, CONTROVERSE OU RÉCLAMATION DÉCOULANT DU PRÉSENT ACCORD OU S'Y RAPPORTANT, Y COMPRIS L'ARBITRABILITÉ, QUI NE PEUT ÊTRE RÉSOLU À LA SUITE DE DISCUSSIONS DE BONNE FOI DANS LES SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA NOTIFICATION D'UN LITIGE, SERA DÉFINITIVEMENT RÉGLÉ PAR VOIE D'ARBITRAGE. LE DROIT APPLICABLE EST LE DROIT MATÉRIEL DE L'ÉTAT DE NEW YORK, SANS TENIR COMPTE DES CONFLITS DE LOIS, ET L'ARBITRAGE EST ADMINISTRÉ À NEW YORK, NEW YORK, ÉTATS-UNIS, CONFORMÉMENT AUX RÈGLES ET PROCÉDURES D'ARBITRAGE GLOBALES DU JUDICIAL ARBITRATION AND MEDIATION SERVICES, INC. ("JAMS") ET AUX RÈGLES FÉDÉRALES DE LA PREUVE (NONOBTANT LA RÈGLE 22(D) DE JAMS OU TOUTE AUTRE RÈGLE DE JAMS CONTRAIRE). LES PARTIES CONVIENNENT DE RECOURIR À L'ARBITRAGE UNIQUEMENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, ET LE PRÉSENT ACCORD N'AUTORISE PAS L'ARBITRAGE COLLECTIF NI AUCUNE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE COLLECTIVE, REPRÉSENTATIVE, PAGA, CONJOINTE OU REPRÉSENTATIVE. LE TRIBUNAL ARBITRAL NE PEUT PAS CONSOLIDER LES DEMANDES DE PLUS D'UNE PERSONNE ET NE PEUT PRÉSIDER AUCUNE FORME DE PROCÉDURE REPRÉSENTATIVE OU COLLECTIVE. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, CHAQUE PARTIE A LE DROIT D'INTENTER UNE ACTION À TOUT MOMENT DEVANT UN TRIBUNAL COMPÉTENT POUR OBTENIR UNE INJONCTION PRÉLIMINAIRE DANS L'ATTENTE D'UNE

DÉCISION FINALE DE L'ARBITRE OU DES ARBITRES, À CONDITION QUE (A) LA PARTIE QUI INTENTE L'ACTION DEMANDE UNE ORDONNANCE POUR DÉPOSER L'ACTION SOUS SCÉLÉS (OU AU MOINS LE FAIRE POUR TOUT DÉPÔT CONTENANT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU DES SECRETS COMMERCIAUX) AFIN DE LIMITER LA DIVULGATION COMME PRÉVU À LA SECTION 6 DU PRÉSENT ACCORD ; ET (B) UNE INJONCTION PERMANENTE ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE SERONT ACCORDÉS QUE PAR L'ARBITRE OU LES ARBITRES. SI LE CLIENT EST SITUÉ EN FRANCE, LE DROIT APPLICABLE SERA LE DROIT MATÉRIEL DE LA FRANCE, SANS TENIR COMPTE DES CONFLITS DE LOIS, ET SANS TENIR COMPTE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES, ET TOUT LITIGE, CONTROVERSE OU RÉCLAMATION DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT ACCORD, Y COMPRIS LA VALIDITÉ, L'INVALIDITÉ, LA VIOLATION OU LA RÉSILIATION DE CELUI-CI, SERA, À LA DISCRÉTION DU CLIENT, RÉGLÉ PAR DES PROCÉDURES JUDICIAIRES AU DOMICILE DU CLIENT OU À SON LIEU DE RÉSIDENCE HABITUEL, AVEC DES PROCÉDURES MENÉES EN ANGLAIS."

5. Mises à jour de l'accord. La section 14.1 des conditions de service est supprimée dans son intégralité et remplacée par ce qui suit :

"14.1. Mises à jour de cet Accord. Palantir se réserve le droit de modifier le présent Accord à tout moment et mettra à jour le présent Accord en cas de modification. Palantir notifiera au Client les modifications apportées au présent Accord en envoyant un e-mail à l'adresse e-mail principale spécifiée dans un Formulaire de Soumission de Commande applicable ou sur le Compte du Client. Toute modification du présent Contrat entrera en vigueur soixante (60) jours après que Palantir ait fourni cette notification, à moins que le Client ne notifie à Palantir la résiliation du Contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet soixante (60) jours après la notification de Palantir au Client. L'utilisation continue par le Client de la Plateforme Palantir dans les soixante (60) jours après que Palantir ait fourni l'avis susmentionné constitue un accord sur ces révisions du présent Accord. Pour toute autre modification, l'utilisation continue par le Client de la Plateforme Palantir constitue un accord avec nos révisions du présent Accord. Palantir se réserve le droit à tout moment et de temps en temps de modifier (y compris la dépréciation des fonctionnalités ou des outils), temporairement ou définitivement, la Palantir Plateforme (ou toute partie de celle-ci)".